

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE d'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE (Corrèze)

REUNION DE MISE EN PLACE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira **Salle des Confluences, Place Joseph Faure :**
le mardi 26 mai 2020 à 18 heures 00

Affiché le **20 mai 2020**

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Election du Maire
- Fixation du nombre des Adjointes
- Election des Adjointes
- Election des Maires délégués
- Lecture de la charte de l'élue local
- Adoption de la charte de l'élue argentacois
- Adoption de la charte de la démocratie impliquante
- Indemnités des élus
- Adoption d'un dispositif « COVID »
- Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire
- Création des commissions municipales et désignation des conseillers municipaux
- Election de la Commission d'Appel d'Offres
- Election de la Commission de Délégation de Service Public
- Autorisation donnée au Maire de procéder à des recrutements d'agents contractuels – mesure tendant à assurer la continuité du service public
- Convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Convention de mise à disposition – surveillance des baignades